



[NB : cet article a été rédigé et publié avant l'article du Monde sur le système français de surveillance]

Depuis la révélation de l'affaire Amesys par Reflets, on sait que le savoir-faire français en matière de surveillance de masse a franchi un saut qualitatif. La technologie en matière de câbles sous-marins est une autre pierre du même édifice.

Pour augmenter ses profits, l'équipementier télécoms Alcatel-Lucent veut sacrifier sa branche dédiée aux câbles optiques sous-marins. En janvier, Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'économie numérique, réagissait dans une interview aux Échos (13 janvier) :

« C'est une activité stratégique pour connecter l'Outre-Mer et tout le continent africain en haut débit. Il y a aussi un enjeu lié à la cybersurveillance et la sécurité du territoire. Nous sommes favorables à une solution qui maintienne l'intégrité d'Alcatel-Lucent Submarine Networks (ASN) et son ancrage national. Je rappelle que d'éventuelles prises de participation seraient de toute façon soumises à une revue du Trésor au titre du décret sur l'investissement étranger en France. »

Deux hypothèses sont sur la table. Le rachat par Orange Marine des navires câbliers d'Alcatel. Ou bien une prise de participation du fonds stratégique d'investissement. La création en 2008

de ce fonds souverain français répondait à une demande du secrétariat général de la Défense et de la Sécurité Nationale (ex-SGDN) de munir la France d'un fonds similaire à In-Q-Tel, le fonds d'investissement de la CIA. Ces éléments montrent qu'au-delà de l'enjeu économique, ASN est un élément du dispositif de renseignement français.

Cybersurveillance

Mais quel est le statut légal de la cyber-surveillance, au nom de laquelle il faudrait sauver ASN ? En France, la loi prévoit deux sortes d'écoutes. Celles qui ont lieu au cours d'une enquête judiciaire et les écoutes administratives, menées par les services de renseignement dans le cadre de la sécurité nationale et la préservations des intérêts économiques et scientifiques français.

Mais qu'en est-il de l'activité des services de renseignement français à l'étranger ? En janvier 2012, la Lettre du Continent nous apprenait l'existence de bureaux de la DCRI à l'étranger, citant l'exemple du Gabon !

Tirer le câble

Pour prendre la mesure de la sur-veillance à grande échelle, on peut s'en remettre à Erard Corbin de Mangoux (ex-patron de la DGSE). « À la suite des préconisations du Livre blanc de 2008, nous avons pu développer un important dispositif d'interception des flux Internet » (Commission de Défense de l'Assemblée, 20 février).

Et appliquer la méthode des journalistes de Reflets.info, qui consiste à tirer le câble. Dans leur cas, c'était le câble optique Europe India Gateway (EIG), qui mène jusqu'en Inde, via (au hasard) Tripoli, Djibouti... Sur ce chemin donc, la Libye et Djibouti sont deux pays avec lesquels la France a des accords de défense. Le premier est celui du scandale Amesys (Billets d'Afrique n°214).

Le second est cité par l'ex-patron de la DGSE comme un exemple de poste de renseignement commun avec la direction du Renseignement militaire : « Nous avons entrepris de fédérer les systèmes d'information de nos services, ce qui nous permet aujourd'hui d'échanger des flux d'information. » Corbin de Mangoux insiste à la fin de son audition sur la nécessité de déployer un système d'écoutes à grande échelle : « Le véritable enjeu économique et technologique, pour lequel tout est à construire, est le traitement automatisé des données dont la quantité ne cesse de croître. »

Tentacules africains

Pour revenir à l'implication d'ASN en Afrique, évoquée par Fleur Pellerin, les deux principaux câbles sous-marins sont maintenant West Africa Cable System (WACS) et Africa Coast to Europe (ACE). Tous deux ont été installés par Alcatel-Lucent.

Le premier appartient à un consortium majoritairement sud-africain. Le second appartient majoritairement à Orange et aboutit en Bretagne (à Penmarc'h). ACE dessert en particulier trois pays avec lesquels la France a des accords de défense depuis toujours : le Sénégal, la Côte-d'Ivoire et le Gabon.

Le câble sous-marin ACE (Africa Coast to Europe dessert 23 pays entre la France et l'Afrique du Sud.

Selon Reflets.info, le Gabon est justement l'un des pays de déploiement d'Eagle, la technologie de surveillance de masse d'Amesys. Dans le cas libyen, selon les documents de Takieddine révélés par Mediapart, Claude Guéant et Brice Hortefeux ont entrepris ce qu'il fallait pour « favoriser les relations entre la Grande Jamahiriya et la France dans le cadre de la sécurité intérieure et des coopérations décentralisées », rendant possible la vente d'Eagle.

Une question que la presse ivoirienne se posait il y a six mois ressurgit logiquement : quel était l'objet de la très discrète visite de Claude Guéant à Abidjan en décembre dernier, lorsque n'étant plus ministre, il fut pourtant reçu par le premier ministre et le président ivoiriens ?

Complétons cette interrogation : la date de cette visite avait-elle un lien avec la mise en service du câble ACE ? Et pour reprendre le thème d'une question du député PS Daniel Goldberg à Guéant dans le cas libyen, « Monsieur Guéant, votre visite en Côte d'Ivoire avait-elle un lien avec la mise en place d'un système de surveillance ? »